

Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 12 Septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, FERRIERE, LOMBARD, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, ARQUILLERE, PINET, TULOUP, MALIGEAY
Excusés avec pouvoir : Murielle BOUVEYRON (pouvoir à F. DELPEUX), Karim NAILI (pouvoir à MO FERRIERE), Delphine VICENTE (pouvoir à B. PINET)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.
Le procès-verbal du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.
Sandrine Desfarges est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée, qui l'approuve à l'unanimité, la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour suite au tremblement de terre au Maroc.

Délibération n° 09/2023DE01 : Approbation de l'acquisition par l'EPORA des parcelles C 546, 547, 548 et 549 et rétrocession à la commune

La commune s'est engagée dans la réalisation d'un projet de création de logements et d'espaces communaux dans le respect du patrimoine bâti existant au sein du tènement immobilier Bernard Leullion de Thorigny. Cette opération vise à répondre aux besoins de logements, notamment pour les seniors et les primo-accédants, sur la commune mais également de développement des infrastructures communales. Ainsi, la commune a sollicité l'EPORA pour l'accompagner sur les opportunités d'aménagement liées à des acquisitions qui se présenteraient sur les tènements situés dans le périmètre concerné par le projet.

EPORA est arrivé à un accord avec la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, propriétaire, en vue de l'acquisition pour 690 000.00 € du bien immobilier situé Rue Chanel à Bessenay, cadastré section C numéro 546, 547, 548 et 549 pour des contenances respectives de 735 m², 2282 m², 1705 m² et 2907 m². Ce bien sera ensuite rétrocédé à la commune, conformément aux termes de la convention signée en date du 25/11/2021.

Il est rappelé enfin que cette convention avait été conclue pour un montant d'encours maximum à hauteur de 600 000.00 € avec une majoration possible de 15 %, soit 690 000.00 €. Cette somme étant atteinte par l'acquisition de la propriété, elle ne permettra pas de couvrir les frais annexes : diagnostics, frais dits « de notaire »... De fait, Madame le Maire propose au conseil municipal que la commune s'acquitte d'une première avance auprès d'EPORA pour un montant de 60 000.00 €.

Jacques Maligeay demande si la commune a prévu d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée C 828 pour permettre du stationnement autour du bâtiment ou à minima ne pas rencontrer de problème par rapport à de nouvelles ouvertures potentielles sur les bâtiments. S'agissant d'un tènement en zone naturelle, la commune n'est pas prioritaire, à l'inverse du fermier, pour acquérir cette zone. Une discussion avec le fermier, potentiel acquéreur de ce terrain, a néanmoins déjà été entamée.

Madame le Maire précise que les Domaines ont estimé ce tènement à 700 000 € avec une majoration possible de 10 % ; le prix de vente de l'ensemble avait été fixé à un peu plus d'un million d'euro. Madame le Maire se félicite que l'offre à 690 000 € ait été acceptée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition par EPORA de l'immeuble sus mentionné au prix de 690 000 €, la rétrocession de cet immeuble par l'EPORA à la commune ainsi que le versement d'une première avance à EPORA à hauteur de 60 000 €.

Délibération n° 09/2023DE02 : Création d'un espace culturel, demande de subvention à la Région

Madame le Maire rappelle le projet de construction d'un espace culturel et indique que pour le financement de ces travaux, la commune peut espérer bénéficier de l'attribution d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région. Ainsi, il est dressé le plan de financement HT qui s'établit comme suit :

Financeurs	Montant des dépenses HT	Base subventionnable HT	Montant demandé HT	Montant attribué HT	Pourcentage de subvention sollicité
Etat - DSIL	1 990 000 €	1 500 000 €	600 000 €	0 €	/
Etat - DETR	1 990 000 €	475 000 €	190 000 €	0 €	/
Région	1 990 000 €		600 000 €		30 %
Département	1 990 000 €		400 000 €	En attente	20 %
Collectivité	1 990 000 €		Solde	990 000 €	50 %

Madame le Maire précise que les demandes de subvention auprès de l'État n'ont pas abouti cette année mais que, sur les conseils des services de l'état, le dossier sera représenté en 2024.

Thierry Borgogno précise en outre que la Région a déjà connaissance de ce projet et l'a enregistré de façon informelle dans son contrat région en attendant notre demande officielle.

Le conseil municipal approuve par 17 voix pour, 1 abstention (C. TULOUP) et 1 voix contre (J. MALIGEAY), la demande d'une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Délibération n° 00/2023DE03 : Définition du seuil d'admission des créances en non-valeur

Le décret n° 2023-520 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur prévoit que celui-ci peut désormais être délégué au maire dans la limite de 100 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délégation et ce montant.

Délibération n° 09/2022DE04 : Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence Maison France Services

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-11-24-00009 du 24 novembre 2022, fixant le transfert de la compétence Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article L27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a procédé à l'évaluation de droit commun des charges transférées relatives à la compétence Maison France services, Considérant que le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité lors de la séance du 19 juin 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence Maison France services en date du 20 juin 2023.

Délibération n° 09/2022DE05 : Solidarité au peuple marocain suite au séisme du 08 septembre 2023

Une aide de 250 € avait été versée à la Syrie en début d'année 2023 ; il est proposé au conseil municipal de reconduire le même montant pour le Maroc suite au séisme des derniers jours. Une catastrophe naturelle étant en cours en Lybie, Jacques Maligeay propose de réduire l'aide qui pourrait être donnée au Maroc pour partager entre les 2 pays. Daniel Lombard propose quant à lui d'attendre le conseil municipal d'octobre pour délibérer sur les aides qui pourraient être apportées aux deux pays, l'aide à la Lybie étant à ce jour prématurée. Cette proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

Décisions du maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes :

- Cimetière, acquisition d'une case au columbarium et renouvellement d'une concession,
- Acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 2137,20 € en remboursement d'un dégât des eaux à l'école Les Echaras à l'occasion du violent orage survenu sur la commune le 07 septembre 2022.

Autorisation d'urbanisme

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
SARL CERIFRAIS	2 Allée des bigarreaux	Extension non chauffée par l'entreprise de conditionnement et d'expédition de fruits d'une surface de 88,84 m ² .	Accordé le 5/09/2023
GRATALOUP Benoit PC Modificatif	Impasse de la Soie	Déplacement et réduction surface garage, déplacement conduit cheminée, modifications menuiseries et toiture, création mur, piscine, ajout divers enrochements et terrasse sur plots.	7/08/2023
MATHIEU Eddy	4 Chemin des Varennes	Construction terrasse accolée à la maison avec garage en-dessous.	7/09/2023

Travaux des commissions

O Bâtiments communaux

- La cellule sanitaire automatisée de la Brévenne a été installée ce mardi 12 septembre. Elle n'est pas encore en service, en attente du raccordement Enedis non encore effectif suite à l'enfouissement des réseaux.
- Réhabilitation du bâtiment de la poste : une réunion de travail est prévue sur place le mardi 19 septembre. Une consultation sera lancée pour la maîtrise d'œuvre. L'idée est aujourd'hui de réaliser 2 plateaux en R+1 et R+2, desservis par un ascenseur, qui pourraient être destinés à des professionnels où être aménagés en logement pour les séniors.
- Espace culturel : la prochaine réunion avec le maître d'œuvre est prévue mardi 19 septembre. Madame le Maire indique qu'une pollution au niveau du bassin d'orage de la Drivonne a été signalée mi-juillet, que la CCPA en charge de la compétence assainissement et eaux pluviales a fait le nécessaire pour résoudre ce problème et qu'une enquête a été ouverte par les services de la police de l'eau et la gendarmerie de L'Arbresle.

Il a, en outre, été constaté dans le talus du terrain communal de St Irénée, au niveau du passage piéton le long de la RD 24, des dépôts noirâtres présentant une forte odeur. Des investigations ont été menées sur ce terrain et une canalisation d'évacuation découverte, sur le terrain communal, derrière la haie. Cette canalisation récoltait les eaux pluviales de l'entreprise Chambe Agri-Fruits sans être raccordée nulle part puisque celle-ci s'arrêtait au niveau de la haie en limite du terrain. Cette canalisation va être curée afin de réaliser un passage caméra pour identifier si les écoulements viennent exclusivement de l'entreprise Chambe Agri-Fruits ou s'il y a d'autres ramifications.

En parallèle, une étude hydraulique a été réalisée par la CCPA dans le cadre du projet d'implantation de tennis couverts sur ce tènement. L'étude mentionne la présence d'eau en abondance sur ce tènement, ce qui, de fait, engendrera des travaux de rétention supplémentaire à prévoir ainsi qu'une étude de sol supplémentaire, mais révèle également des traces de dépôt noir associé à de fortes odeurs.

A ce jour, la commune est dans l'attente des résultats d'analyse. La pollution du bassin d'orage est-elle dûe à cette canalisation ? La réponse n'est pas connue. Beaucoup de zones d'ombre subsistent. La question de savoir pourquoi cette pollution est ressortie cet été reste également en suspens.

Thierry Borgogno annonce que dans tous les cas la canalisation découverte sur le tènement sera raccordée au réseau d'eaux pluviales et que des actions ont d'ores et déjà été entreprises par les établissements Chambre Agri Fruit pour une mise en conformité.

Jacques Maligeay se questionne sur l'incidence de cette pollution sur les projets en cours sur le tènement.

Madame le Maire clôt le débat en indiquant qu'aucune décision hâtive ne sera prise dans ce dossier, qu'il convient d'attendre les résultats d'analyse et d'investigation et qu'une seule certitude existe aujourd'hui dans ce dossier, il ne s'agit pas d'une pollution aux hydrocarbures mais d'une pollution organique.

- Fermeture par badge : Des devis comparatifs et des devis complémentaires pour la pose des badges sont attendus pour que le projet aboutisse dans les prochains mois.
- Terrain de tennis : des différences de niveau des dalles au sol sont apparues. Ces irrégularités pourraient être dangereuses pour les joueurs. Des entreprises spécialisées dans les sols de courts de tennis sont en cours de consultation. Un rendez-vous sur place est prévu vendredi 22 septembre. Par ailleurs, 14 projecteurs ne fonctionnent plus au niveau des tennis sans doute en raison d'un coup de foudre au niveau de l'armoire électrique.
- Projecteur de l'église : leur remplacement par des led a été demandé ; le devis est attendu.

O Manifestations

- **Vogue** : La vogue s'est bien passée. Aucun problème de stationnement ni sur la place ni au parc municipal n'est à déplorer cette année. Bravo et merci aux riverains. Les forains ont, pour certains, moyennement travaillé, en raison sans doute d'un manque de monde le vendredi et le samedi où le temps n'a pas été de la partie. Si le manège enfant sur la place a, pour sa part, bien travaillé, le défilé et le goûter pour les enfants n'ont pas rencontré le succès escompté. L'an prochain seules les mascottes seront reconduites avec un décalage des horaires et un début de l'animation à 16h30 au lieu de 15h00.

Très bonne implication des agents techniques, et tout particulièrement Sylvain Dumas pour ces interventions auprès des forains et les nettoyages assurés tout au long du week-end pour cette vogue. Merci à eux.

- **Banquet des aînés** : Il aura lieu le dimanche 1^{er} octobre à la salle polyvalente. Les invitations ont été envoyées ainsi qu'aux élus. Le traiteur retenu est 2'EL de Savigny et le thème : Flamenco rouge et noir. N'hésitez pas à venir avec un accessoire ou vêtu de rouge et noir !
- **Matinée accueil des nouveaux arrivants** : elle est prévue le samedi 25 novembre à 11h00 au Trapèze.

O CCAS

Cette année la commune participe à deux évènements nationaux, la semaine bleue qui aura lieu du 2 au 8 octobre et octobre rose du 1^{er} au 31 octobre :

- La semaine bleue (c'est la semaine nationale des retraités et personnes âgées): Le CCAS en collaboration avec Caroline Guillet Sophrologue et Mathilde Segouffin communicateur animalier proposera un atelier permettant de mieux ressentir nos 5 sens. Ces ateliers sont construits à destination des personnes âgées et auront lieu au trapèze le mercredi 4 octobre de 10h à 11h30 et/ou de 15h à 16h30. Nombre de place limité, inscription en mairie
- Octobre rose, du 1^{er} au 31 octobre (dates nationales). A Bessenay, mercredis 4 et 11 octobre, séance de sophrologie gratuite de 19h à 20h30 au trapèze. Les thématiques abordées seront la gestion du sommeil et de la douleur et les séances seront proposées par Caroline Guillet. Le lundi 23 octobre, intervention de Mme Noton, réflexologue et aromathérapeute. Elle proposera un atelier sur les bienfaits des huiles essentielles. L'atelier aura lieu au Trapèze de 19h à 20h30. Il est à noter que Mesdames Guillet et Noton interviendront à titre gracieux. Un flash mob sera également proposé au prix de 5 euros. Ce flash mob sera organisé gracieusement par Frederic de l'école de danse Sacco. La date sera fixée dans les jours à venir. Les bénéfices seront versés à la ligue contre le cancer du sein ou une association défendant cette cause.

O Fleurissement

- La commission fleurissement aidée de ses bénévoles a réalisé un gros travail de désherbage avant le Eh Cherry Festival. Le jury de « Villes et Villages Fleuries » a souhaité venir visiter la commune en dépit du fait que nous ayons manifesté notre souhait de nous désinscrire de ce programme. Le comité est donc passé le 29 août dernier. Les échanges ont été fructueux.
- La commission démarre une réflexion concernant l'aménagement paysager de tous les massifs qui n'ont pas été plantés cette année. Quel est leur devenir ? Annuelles, vivaces, arbustes fleuris et autres seront envisagés. Merci à tous ces bénévoles qui accompagnent la commission, laquelle reste par ailleurs ouverte pour accueillir toute nouvelle bonne volonté qui souhaiterait participer.

O Association

- Le rendez-vous annuel avec les associations a eu lieu le 31 août pour caler toutes les dates des manifestations de l'année à venir. Un grand merci à toutes les associations qui font en sorte que ça fonctionne dans l'année en proposant de décaler, déplacer ou revoir leur planning en fonction des autres.
- Le forum des associations a eu lieu le 02 septembre sur la place. Il a rencontré un vif succès et nous espérons que chacun aura trouvé l'activité qui l'intéresse.

O Santé

L'arrivée d'un médecin en remplacement du Dr D'Autryve est imminente. Il s'installera dans les locaux du Dr D'Autryve, sur la place du marché, sans doute dans le courant du mois d'octobre.

O Culture

- Bibliothèque : Le repas avec les bénévoles de la bibliothèque est prévu le vendredi 24 novembre au soir. La bibliothèque compte de nombreux bénévoles dont la moyenne d'âge ne cesse d'augmenter. Certains nous quittent. La bibliothèque manque de plus en plus de bras. De nombreuses activités sont développées générant des besoins humains ! Un appel est donc lancé à destination de toutes les bonnes volontés, de tous âges pour quelques heures par mois... Avis à la population !
- La nuit du conte : Le théâtre des Mots qui portait le projet de la nuit du conte organisée tous les 2 ans aux carrières de Glay a décidé d'arrêter. De fait, chaque bibliothèque, aidée par les communes, va mener une réflexion pour savoir quelle structure pourrait porter ce projet, s'agissant de l'évènement le plus important en termes de conte pour adultes au niveau régional.

O CCPA, Maison France Services

Après classement par strate de population des communes du territoire, il apparaît que les deux communes qui utilisent le plus la Maison France Services sont Bessenay et Fleurieux-sur-L'Arbresle.

Il est en outre précisé qu'un conciliateur de justice devrait prochainement rejoindre la MFS au sein de laquelle est déjà présent un conseiller numérique. La Maison France Services sera présente sur le marché de Bessenay un jeudi dans le courant de la première quinzaine d'octobre.

O Urbanisme

- Propriété Bernard : Daniel Lombard est intervenu lundi 11 septembre à l'université Lyon 2 Lumière pour travailler avec les étudiants en master Gestion des Territoires et Développement Local/Développement Rural. Daniel Lombard rappelle que pour apporter un éclairage différent, au-delà d'EPORA, du CAUE... une convention a été signée avec l'université pour que ces étudiants participent à la réflexion liée à la réhabilitation de l'ensemble du site. Une semaine in situ du 13 au 18 novembre est d'ores et déjà planifiée et des interventions à définir, sans doute auprès des élus, des associations... seront programmées. La restitution de leur travail se fera en février 2024.
- PLU : Suite aux retours favorables des Personnes Publiques Associées, l'enquête publique aura lieu du 12 octobre au 13 novembre prochain. Le dossier pourrait ensuite être inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal de janvier.
- Projet zone AU : une réunion de travail est prévue mardi 19 septembre avec pour ordre du jour la présentation du projet aux services de l'état.

O Voirie

- Voirie 2024 : la commission s'est réunie pour travailler sur le programme des travaux de voirie 2024.
- Parking de la Combe : les travaux sont terminés et les riverains satisfaits de ce nouvel espace.
- Parking du Château : il est terminé également depuis début septembre. Une communication a été faite à destination des riverains pour les inciter à utiliser ce parking et laisser la voie libre pour le passage des engins agricoles, camions poubelles et autres véhicules. La police municipale veillera au respect de ces zones de stationnement.
- Eparage : il est en cours sur les 3 communes du SIVOM.
- Point à Temps Automatique (PATA) : la mise en œuvre des PATA est terminée et les gravillons seront aspirés d'ici 3 semaines. Fabrice Piraud souligne le très bon travail réalisé par l'entreprise : les graviers ont été étalés en quantité moindre par rapport aux années précédentes et les zones bien ciblées.
- Travaux de sécurisation de la Brévenne : une réunion de chantier hebdomadaire a lieu chaque lundi à 14 h ce qui permet de suivre de près le chantier et d'ajuster au plus près des besoins. Tous les aménagements paysagers ont été passés en revue, sur les lieux, à l'occasion de la réunion du 11 septembre. Les échanges très constructifs entre le maître d'œuvre, l'entreprise paysage, les commissions voirie et fleurissement et certains bénévoles de la commission fleurissement ont permis de déterminer les essences qui seront plantées. La dépose des bordures pour la mise en place des réseaux d'eaux pluviales est prévue cette semaine.

La gestion de la circulation se fait par alternat avec des feux intelligents qui détectent les flux. La circulation a été quelque peu difficile le premier jour des travaux mais de nouveaux réglages ont été réalisés dès le 2^{ème} jour, permettant d'améliorer le flux.

Pour assurer une meilleure qualité de travail, les plateaux et les goudrons seront tirés de nuit (permettant ainsi qu'il n'y ait pas de raccord entre les voies), le département ayant donné son accord pour couper à la circulation la RD 389 et mettre en place une déviation.

O Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Le Point Informations Jeunesse sera présent sur le marché le vendredi 15 septembre. Des ateliers relatifs à la recherche de stage, la rédaction de CV... seront proposés. Le PIJ est un organisme bien connu des lycéens et collégiens dans la mesure où il intervient régulièrement dans les collèges et lycées.
- La commission cantine se réunira le jeudi 28 septembre pour faire le bilan de l'année scolaire 2022/23.
- Chantier jeunes : une fresque a été réalisée sous le préau de l'école en Juillet. Très joli travail réalisé par les jeunes qui a permis de terminer la réfection du préau. Le prochain chantier aura lieu à l'occasion des vacances de la Toussaint, à l'école des Trois Collines à la Giraudière.
- Ecole les Echaras : la gestion de l'étude a été reprise par la municipalité avec désormais une inscription au service via le logiciel e.ticket, déjà utilisé pour la cantine et le périscolaire. Les familles semblent satisfaites de ce fonctionnement. Moins d'enfants que l'an dernier sont en cette première semaine inscrits.

- Travaux d'été : le bac à sable de la cour des maternelles a été refait et le sable changé, comme pour l'ensemble des bacs à sable. De nombreux autres travaux ont été réalisés par les agents dans l'enceinte de l'école dans le courant de l'été, et notamment dans le bâtiment situé dans la cour du haut qui accueillait la BCD et qui abrite désormais la classe de CM2 (installation d'un tableau numérique, de prises électriques et informatiques, de film sur les vitres...). Une classe de l'IME va être externalisée et intégrera les locaux de l'école Les Echaras dans les prochains jours.
- Accueil Collectif de Mineurs : le taux de fréquentation est particulièrement élevé depuis la rentrée et déjà plusieurs mercredis complets chez les grands comme chez les petits.

O Agriculture

- Matinée découverte du samedi 1^{er} juillet : la matinée a été très agréable. Une trentaine de personnes étaient présentes. La visite a été très intéressante et instructive ; de nombreuses personnes ignoraient que la culture de la spiruline était pratiquée sur la commune. La dégustation en fin de visite a été très appréciée.
- Ruches : les ruches qui avaient été déménagées pendant le festival sont revenues le 24 août. Une première récolte de 20 kg a eu lieu à la fin du printemps et une seconde de 76 kg fin août. Une partie de la production ira aux 13 bénévoles, en remerciement du temps passé chaque semaine. Des pots sont également offerts à l'occasion des différents événements célébrés en mairie : mariages, parrainages républicains, nouveaux arrivants... Les bénévoles ont aussi souhaité en offrir à l'association A vos Pinceaux qui avait participé à la peinture des ruches décoratives. Une analyse pollinique du miel sera réalisée prochainement.
- Frelon asiatique : quatre nids signalés sur la commune cette année : trois chez des particuliers et un sur un terrain communal. N'hésitez pas à signaler sur la plateforme www.frelonsasiatiques.fr tout nid de frelon asiatique que vous auriez repéré. Une convention a en effet été signée par la CCPA avec le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) afin que le GDS mandate une entreprise spécialisée **gratuitement** pour détruire les nids de frelon qui lui sont signalés. A noter que la fourniture d'une photo lors du signalement est indispensable. Quinze pièges avaient été installés sur la commune il y a 2 ans ; une dizaine de piégeages de reines fondatrices a été enregistrée au printemps soit autant de nids qui n'ont pas vu le jour.
- La saison de fruits s'est terminée : la saison de mirabelles a été très hétérogène en fonction des secteurs sur la commune en raison des nuits relativement fraîches de début août. Pour les pêches et les quetsches, le commerce est plus compliqué à cause de l'abondance de ces fruits sur le marché français. Concernant la cerise, la récolte a également été hétérogène ; elle a représenté environ 70 % du volume habituel. 900 tonnes ont été expédiées par Cerifrais et 1200 tonnes par Chambe Agri Fruits. A noter que Cerifrais commercialise également des cerises de producteurs ardéchois ou en provenance du sud ; elles ne le sont alors pas sous la marque Eh Cherry. Les vergers couverts ont donné de bons résultats : les arbres sont plus jolis, l'utilisation de produits phytosanitaires limitée, tout comme l'irrigation. La drosophile a été maîtrisée à 100 % sous les filets et relativement bien contenue cette année de façon générale.
- Les éleveurs laitiers rencontrent quant à eux de grosses difficultés en raison de la sécheresse depuis début juillet. Le printemps a été bon mais les agriculteurs piochent déjà dans les stocks de fourrage. La culture du colza devrait voir le jour l'an prochain sur la commune.

Questions diverses

Karine Forest félicite le comité des fêtes pour le festival organisé début Juillet sur la commune et souligne l'organisation irréprochable et l'engagement sans faille des bénévoles sur ces quatre jours de festivités. Une véritable réussite sur les trois communes permettant d'afficher une belle vitrine de nos villages.

Maxime Perret sollicite la parole concernant les travaux de sécurisation de la Brévenne et informe le conseil municipal que la RD 389 est une route classée convois exceptionnels, catégorie 3. Il s'inquiète, de fait, des travaux en cours : permettront-ils la traversée de ces convois si la chaussée est réduite ? Fabrice Piraud lui confirme, renseignement pris auprès du département, que cette voie a été déclassée.

Maxime Perret s'interroge sur l'intérêt de planter des arbres sur la terre-plein au niveau de l'intersection entre la RD 389 et la route du col de la Luère. Marie-Odile Ferrière indique que les essences qui seront plantées seront adaptées à la voie (arbres de forme pyramidale et faible encombrement) et que ces arbres sont destinés à valoriser l'entrée d'agglomération et, de fait, participer à la réduction de la vitesse.

Maxime Perret craint que l'entretien ne soit compliqué ; il est prévu de planter des arbres à croissance lente afin d'en limiter l'entretien.

La séance est levée à 22 h 30. **Prochain conseil municipal le mardi 17 octobre 2023 à 19 h 30.**